

Agalma Conseil est certifié pour ses actions de :

L. 6313-1-2 Bilan de compétences

**Situé**

35 Chemin de Saint-Geniest  
84000 Avignon

Résidence de l'Oratoire  
16, avenue Gabriel Péri  
30400 Villeneuve-lès-Avignon

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme **Agalma Conseil**  
(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93840304484 )  
et atteste de sa conformité :

- au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences des décrets : no 2019-565 du 6 juin 2019 (articles 1 et 3) et no 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle (article 1)
- à l'arrêté 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail.
  - l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
    - au décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
      - à la procédure de certification PRO 003 en vigueur de PRONÉO Certification
    - au guide de lecture en vigueur du Référentiel National Qualité publié sur le site du Ministère du Travail

Ce certificat est valable\* du 02/07/2020 au 01/07/2024

Certificat n° F0081 (\*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 28ème mois du cycle de 4 ans)

Le 02/07/2020

Président de PRONÉO CERTIFICATION  
Yves PARIOT

